



PRÉFET DE L'ORNE

**Contact presse :**

Bureau de la Communication

Interministérielle

02.33.80.62.05

[pref-phase de mise en œuvre](#)

Alençon, 3 juillet 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Départs en vacances

### Sécurité routière : application de nouvelles mesures et multiplication des contrôles.

9 personnes ont perdu la vie sur les routes du département au premier semestre 2015 et l'accident survenu le 1<sup>er</sup> juillet à Cahan près de Flers porte à 10 le chiffre de la mortalité routière dans l'Orne.

A l'origine des accidents, on retrouve le plus souvent les mêmes causes : pertes de contrôle liées à une vitesse excessive, distraction, fatigue, refus de priorité, alcool et/ou stupéfiants.

C'est à partir de ce constat récurrent que le ministre de l'intérieur a annoncé au début de cette année deux nouvelles mesures qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> juillet :

- L'interdiction de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son, aussi bien en voiture qu'à moto ou à vélo ;
- La réduction du taux d'alcoolémie à 0,2g/litre de sang pour tous les titulaires d'un permis probatoire (obtenu depuis moins de 3 ans ou 2 ans si le permis a été obtenu dans le cadre de la conduite accompagnée) et pour les conducteurs en apprentissage. Les conducteurs détenteurs d'un permis de moins d'un an (crédité de 6 points) le perdront automatiquement s'ils conduisent avec un taux d'alcool dans le sang supérieur à 0,2g/litre.

En cette période de départs en vacances, des contrôles sont effectués quotidiennement par les forces de l'ordre, en différents lieux et à des horaires variés, pour dépister et sanctionner les conduites à risques.

Les conducteurs qui pensent pouvoir s'affranchir de la loi s'exposent à payer au prix fort le fait de ne pas l'avoir respectée et d'avoir eu un comportement irresponsable. Le pire sur la route n'est pas d'être verbalisé par les gendarmes ou les policiers. C'est d'être secouru par les pompiers pour avoir cru que l'accident ne peut arriver qu'aux autres.